

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025

### SENIORS

DIVISIONS	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	DIVISIONS SENIORS 2025/2026
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1 (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3 (le premier de chaque groupe + le meilleur deuxième des 2 groupes <sup>**</sup> )	4 (les équipes classées 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> <del>2</del> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES <del>4</del> 1 GROUPE DE 13 EQUIPES SOIT <del>24</del> 24 EQUIPES	4 (les 2 premiers de chaque groupe)	<del>7</del> 6 (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> <del>2</del> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES <del>1</del> 1 GROUPE DE 13 EQUIPES SOIT <del>37</del> 37 EQUIPES	6 (les 2 premiers de chaque groupe)	11 <sup>***</sup> (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 13 <sup>ème</sup> place de chaque groupe et le moins bon 9 <sup>èmes</sup> ) <sup>**</sup>	<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 36 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 5 GROUPES DE 10 OU 12 EQUIPES	10 <sup>***</sup> (les 2 premiers de chaque groupe) <sup>***</sup>		<b>DEPARTEMENTAL 5</b> X GROUPES DE 10 OU 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

• S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1. **Néanmoins à partir de la D3, il y aurait lieu au repêchage du meilleur 10<sup>ème</sup> des 2 poules et pour la D4 au meilleur 9<sup>ème</sup> des 3 poules.**

• S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS</b>
<b>MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025</b>

## U 18

<b>DIVISIONS U18</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure U18	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure U18	<b>DIVISIONS U18</b> <b>2025/2026</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1 (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2 (le premier de chaque groupe)	6*** (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 4 GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES 3 GROUPES DE 12 EQUIPES	6*** (les 2 premiers de chaque groupe)		<b>DEPARTEMENTAL 3</b> X GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum. **Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.**

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS</b> <b>MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025</b>
---

## U 16

DIVISIONS U16	MONTÉE(S) en division supérieure U17	DESCENTE(S) en division inférieure U17	DIVISIONS U17 2025/2026
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1**** (le premier du groupe)	2 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2 (le premier de chaque groupe)	4 (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES	4 (le 1 premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> *)***	8 6*** (les équipes classées de la 9 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> <del>4 GROUPES DE 10 A 12 EQUIPES</del> 3 GROUPES de 12 EQUIPES	8 6*** (les 2 premiers de chaque groupe)		<b>DEPARTEMENTAL 4</b> X GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 U16 en Départemental 1 U17 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum. **Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.**

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

\*\*\*\* cette équipe accède à la R3 U16 mais également à la D1 U17 si le club ne possède pas d'équipe hiérarchiquement identique en U17 Ligue.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA PHASE DE BRASSAGE

### U 15 phase 1

	AFFECTATIONS en D1	AFFECTATIONS en D2
<b>PHASE 1</b> 4 GROUPES DE 8 à 10 EQUIPES	Les 2 premiers de chaque groupe et les 2 meilleurs 3èmes	Toutes les autres équipes

Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

## MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025

### U 15

DIVISIONS U15	MONTÉE(S) en division supérieure U16	DESCENTE(S) en division inférieure U16	DIVISIONS U16 2025/2026
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1**** (le premier du groupe)	3 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 3 GROUPES DE 11 EQUIPES SOIT 33 EQUIPES	3 (le premier de chaque groupe)	13 (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 11 <sup>ème</sup> place et le moins bon 7 <sup>ème</sup> )**	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
			<b>DEPARTEMENTAL 3</b> X GROUPES DE 10 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 2 U15 en Départemental 1 U16 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum. **Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.**

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

\*\*\*\*cette équipe accède à la R3 U15 mais également à la D1 U16 si le club ne possède pas d'équipe hiérarchiquement identique en U16 Ligue.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS</b> <b>MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025</b>
---

## U 14

DIVISIONS U14	MONTÉE(S) en division supérieure U15	DESCENTE(S) en division inférieure U15	DIVISIONS U15 2025/2026
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1****  (le premier du groupe)	2  (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES	2  (le premier de chaque groupe)	4  (les équipes classées aux 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> places)	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 20 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES	4  (le 1 premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> *)***	9***  (les équipes classées de la 8 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES SOIT 30 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 6 GROUPES DE 10 A 12 EQUIPES	9***  (les premiers de chaque groupe et les 3 meilleurs 2 <sup>èmes</sup> **)		<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 10 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 U14 en Départemental 1 U15 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum. **Il en va de même en cas d'utilisation de l'article 5.4 de la compétition.**

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

\*\*\*\*cette équipe accède à la R3 U14 mais également à la D1 U15 si le club ne possède pas d'équipe hiérarchiquement identique) en U15 Ligue.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025</b>
---

## C.D.M.

<b>DIVISIONS</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure	<b>DIVISIONS CDM 2025/2026</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES	1*	2 (les équipes classées à la 9 <sup>ème</sup> & 10 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 10 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 1 GROUPE DE 6 EQUIPES	2 (les 2 premiers du groupe)		A déterminer selon engagements.

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

# ANNEXE 5

## STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025

### ANCIENS

DIVISIONS	MONTÉE(S) en division supérieure	DESCENTE(S) en division inférieure	DIVISIONS ANCIENS 2025/2026
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1 (le premier du groupe)	3  (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place)	<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES	3  (le premier de chaque groupe et le meilleur 2 <sup>ème</sup> ** des 2 groupes)	4  (les équipes classées de la 11 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	<b>DEPARTEMENTAL 2</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS	4  (les 2 premiers de chaque groupe)	6  (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque groupe)***	<b>DEPARTEMENTAL 3</b> 2 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 24 CLUBS
<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES	6  (les 2 premiers de chaque groupe)	9**  (les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place**)***	<b>DEPARTEMENTAL 4</b> 3 GROUPES DE 12 EQUIPES SOIT 38 EQUIPES
<b>DEPARTEMENTAL 5</b> 5 GROUPES DE 10 EQUIPES	9***  (les premiers de chaque groupe et les 4 meilleurs 2 <sup>èmes</sup> **)		<b>DEPARTEMENTAL 5</b> X GROUPES DE 10 à 12 EQUIPES

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 équipes maximum.

\*\* Le départage intervient dans les conditions fixées par l'article 14.5 du Règlement Sportif du District.

\*\*\* Chiffre susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTÉES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2024 / 2025</b>
---

## FUTSAL

<b>DIVISIONS</b>	<b>MONTÉE(S)</b> en division supérieure	<b>DESCENTE(S)</b> en division inférieure	<b>DIVISIONS FUTSAL 2025/2026</b>
<b>DEPARTEMENTAL 1</b> 1 GROUPE DE 12 EQUIPES	1*	2 (les équipes classées à la 9 <sup>ème</sup> & 10 <sup>ème</sup> place)	A déterminer

Les nombres de groupes et d'équipes par groupe de la dernière division sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions

\* Il est tenu compte, dans ce tableau, de l'hypothèse d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1 du District des Yvelines.

- S'il n'y avait aucune relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu à une montée supplémentaire de Départemental 2 en Départemental 1.
- S'il y avait plus d'une relégation de Régional 3 en Départemental 1, il y aurait lieu, en Départemental 1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.

# ANNEXE 5

## COMPOSITION DES POULES POUR LA SAISON 2024 / 2025 DANS LE CADRE DE L'ACCESSION GENERATIONNELLE

	U14	U15	U16
D1	Relégué(s) U14 de Ligue N-1 Maintenus de D1 U14 N-1 Montants D2 U14 N-1	Relégué(s) U14 de Ligue N-1(*) U14 N-1 Non conservé(s) en Ligue U15 Montant U14 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U14 N-1(*) Montants D2 U14 N-1(*)	Relégué(s) U15 de Ligue N-1 U15 N-1 Non conservé(s) en Ligue U16 Montant U15 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U15 N-1 Montants D2 U15 N-1
D2	Equipes issues du brassage	Relégués de D1 U14 N-1 Maintenus de D2 U14 N-1 Montants D3 U14 N-1	Relégués de D1 U15 N-1 Maintenus de D2 U15 N-1 Montants D3 U15 N-1
D3	Equipes issues du brassage	Relégués de D2 U14 N-1 Maintenus de D3 U14 N-1 Montants D4 U14 N-1	Relégués de D2 U15 Maintenus de D3 U15 N-1 Montants D4 U15 N-1
D4	Equipes issues du brassage	Relégués de D3 U14 N-1 Maintenus de D4 U14 N-1	Relégués de D3 U15 N-1 Maintenus de D4 U15 N-1

  

	U17	U18
D1	Relégué(s) U16 de Ligue N-1 U16 N-1 Non conservé(s) en Ligue U17 Montant U16 de D1 N-1 (*) Maintenus de D1 U16 N-1 Montants D2 U16 N-1	Relégué(s) U18 de Ligue N-1 U17 N-1 Non conservé(s) en Ligue U18 (@) Maintenus de D1 U18 N-1 Montants D2 U18 N-1
D2	Relégués de D1 U16 N-1 Maintenus de D2 U16 N-1 Montants D3 U16 N-1	Relégués de D1 U18 N-1 Maintenus de D2 U18 N-1 Montants D3 U18 N-1
D3	Relégués de D2 U16 N-1 Maintenus de D3 U16 N-1 Montants D4 U16 N-1	Relégués de D2 U18 N-1 Maintenus de D3 U18 N-1
D4	Relégués de D3 U16 N-1 Maintenus de D4 U16 N-1	

Engagement possible Ligue en U20

(\*) sauf évolution en Ligue en cat. Sup.

(@) équipes R1 & R2 + 1ère moitié de tableau R3)

selon les modalités de l'article 5.4 du règlement du Championnat U18